



Saintes, le 13 décembre 2017



Nos Réf. : FC/MP/JV/179/2017

Objet : dissolution association

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2017 a voté la dissolution de notre association « Atelier du patrimoine de Saintonge ». Cette décision sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'équipe salariée sera intégrée au sein du service culture de la Ville de Saintes à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle continuera d'assurer les missions du label « Ville d'Art et d'Histoire » de la Ville de Saintes.

Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour ces 25 très belles années.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

François COQUINOT

Président de l'Atelier du Patrimoine de Saintonge